



# Rapport d'Activité

2024

Assemblée Générale du 1er Octobre 2025





## Rapport moral

Nous vous remercions pour votre présence et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui dans nos nouveaux locaux pour faire le bilan de l'année 2024.

Petit rappel historique : En juillet 2024, départ du directeur Michaël HAENEL, puis en novembre 2024 recrutement de Bruno AMY, mais il a choisi de partir après 2 mois de présence. La fonction de direction a dû être assurée par Intérim par les membres du CA. Cela n'a pas été facile mais nous sommes aujourd'hui très satisfaits d'avoir réussi à maintenir l'activité d'ADL et d'être en capacité de nous projeter. J'adresse tous mes remerciements à Geneviève et François qui ont œuvré à mes côtés durant cette période pour surmonter tous les défis d'un quotidien associatif.

Nous avons pu compter sur le professionnalisme de l'équipe salariée qui a fait preuve d'une grande autonomie, un grand MERCI à toutes/tous avec une pensée particulière pour Nassera KABAÏLI qui a pris sa retraite en juillet 2025.

Nous avons également bénéficié de l'écoute de nos partenaires institutionnels, la Ville de Villeurbanne, la Métropole, BPI France, qui ont été patients et pédagogues pour nous accompagner et nous soutenir.

Ainsi ADL peut continuer à soutenir des demandeurs d'emploi et des porteurs de projet ce qui donne tout son sens à notre engagement associatif.

**Après une phase de repli nécessaire en 2024, ADL va pouvoir s'inscrire à nouveau dans un partenariat constructif avec les acteurs du territoire ; AVDL, les centres sociaux, les PEF, la maison de l'égalité... sous l'impulsion d'Anne-France DERYCKERE, directrice d'ADL depuis juin 2025. Sa prise de poste coïncide avec les 40 ans d'ADL, passés sous silence en raison du déménagement qui nous a mobilisé fortement... Mais tout cela sera dans le rapport moral de 2025.**

**ANNE FRABONI, PRESIDENTE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ADL**



# Table des matières

---

<b>Rapport morale de la Présidente</b>	3
<b>A. ADL, un engagement permanent</b>	7
• <u>ADL, 4 piliers majeurs et complémentaires</u>	
• <u>ADL, une équipe et un maillage territorial</u>	
<b>B. Le contexte socio-économique</b>	10
<b>C. La contribution de nos partenaires financiers</b>	12
<b>D. La problématique de l'accès aux droits</b>	13
<b>E. Dispositif de soutien aux demandeurs d'emploi</b>	16
<b>F. Dispositif d'accompagnement aux créateur.ice.s d'entreprise et chef.fe.s d'entreprises</b>	20
<b>G. Dispositif de formations bureautiques et Internet (lutte contre la fracture numérique).</b>	24
• <u>Action 1 : Favoriser et renforcer l'inclusion numérique pour optimiser l'employabilité</u>	
• <u>Action 2 : La Permanence Emploi Formation</u>	
• <u>Action 3 : L'atelier de Mise en Pr@tique (AMP).</u>	
• <u>Action 4 : AFNIC ECOlogiciels, votre alternative</u>	
<b>G. Conclusion de l'activité 2024 et perspectives 2024</b>	29
<b>H. L'équipe ADL en 2024</b>	30
<b>I. Synthèse du Bilan financier</b>	31

# A. ADL, un engagement permanent



ADL n'a de cesse depuis plus de **40 ans** maintenant, de mettre tout en œuvre afin que les personnes puissent bénéficier d'un accompagnement optimum adapté à leurs besoins et leurs situations.

L'insertion ne se résume pas uniquement à la recherche d'emploi. Les conditions de sa réussite reposent sur la prise en compte de tout l'environnement de la personne, afin de coller au mieux à ses aspirations, ses difficultés, les obstacles à surmonter et l'accès aux droits sociaux. C'est un engagement dans la durée et la proximité qui repose avant tout sur la mobilisation de la personne, sur les professionnels adéquates et de la complémentarité des actions mises en œuvre

## ADL maintient les 4 piliers majeurs et complémentaires

1

Un dispositif d'accompagnement socio-professionnel à l'attention des bénéficiaires du RSA

2

Un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet entrepreneuriaux et des entrepreneurs bénéficiaires du RSA ou non

3

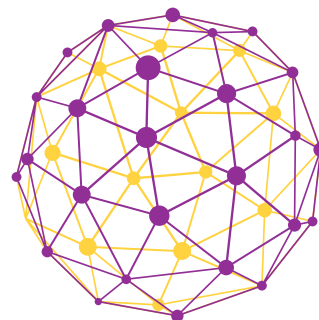
Un dispositif de formations multimédia, bureautique et internet

4

Un engagement dans la lutte contre les discriminations

**Notre objet** : Association « Loi 1901 », conformément à ses statuts, ADL « a une vocation sociale à but non lucratif dont l'objet concerne l'emploi, la formation et la création d'entreprise, pour contribuer au développement économique et social et à la solidarité ». Elle est indépendante de tout mouvement, parti ou confession. Elle est ouverte à toute personne, quels que soient ses origines, sa nationalité, son milieu et ses opinions. Elle agit dans un esprit de tolérance et de citoyenneté.

# ADL, une équipe et un maillage territorial



## Nos partenaires institutionnels et financiers

ADL est soutenue par : la Métropole de Lyon, la ville de Villeurbanne, l'Etat, le Fonds social européen, le CCAS de Villeurbanne, BPI France, la Fondation AFNIC.

## Nos partenaires professionnels

ADL fait partie du réseau des structures d'accueil et d'accompagnement emploi insertion Villeurbannais et intervient dans le cadre d'un maillage territorial historique.

Ainsi l'accompagnement est réalisé par des professionnels engagés dans ces mêmes dispositifs, et s'appuie sur un partenariat actif auprès d'un large réseau d'organismes et d'acteurs dans des domaines divers tels que l'emploi, la formation, l'accès aux droits, le logement, l'économie sociale et solidaire (ESS), la création d'entreprise, la culture, l'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les entreprises locales.

Nos principaux partenaires sont : **France Travail, les 4 PEF des Buers, de Cusset, de Cyprian les Brosses et de St Jean, le Passage 33, le CCAS de Villeurbanne, AVDL, la Maison de la Métropole de Villeurbanne, les Maisons de Service Public des QPV, le Centre Social Charpennes Tonkin, les associations et entreprises d'insertion, les professionnels de la création d'entreprise du réseau LYVE, l'ADIE, RDI, REAJI, la CCI, la CMA et la CPME;**

**ADL est membre de l'association RMI 69, de Culture pour Tous et du réseau LYVE**

# ADL, une équipe et un maillage territorial



ADL, c'est une équipe engagée et investie auprès des villeurbannais, aux compétences techniques et humaines très complémentaires.

## **Pôle direction**

Direction  
Assistante de gestion  
compatible et financier  
Secrétaire/Chargée d'accueil

## **Pôle entreprise**

2 conseillères création et  
développement des  
entreprises  
1 Chef de projet CitésLab

## **Pôle emploi**

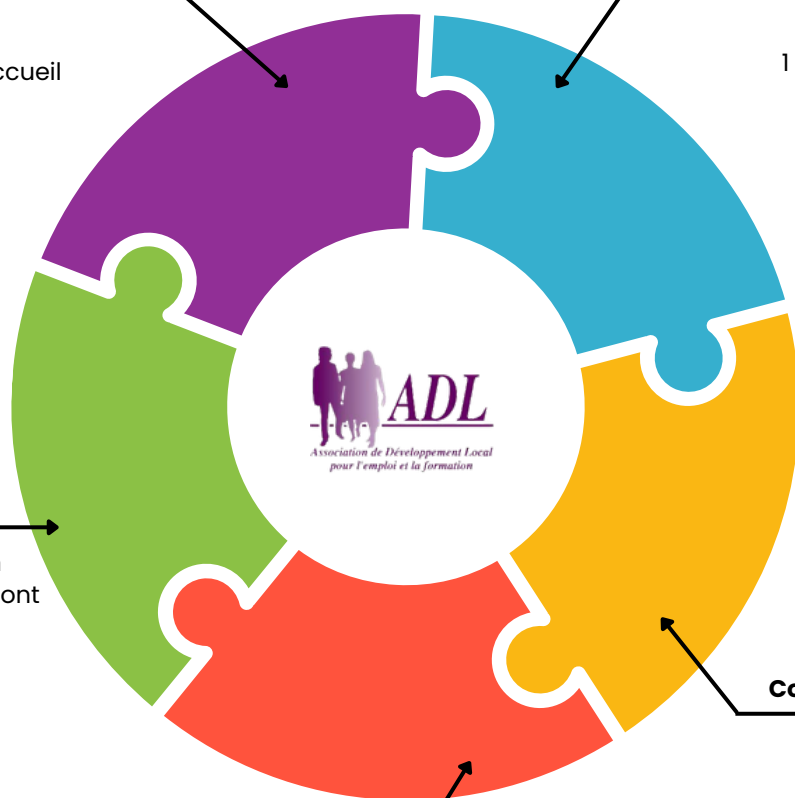
4 conseillères d'insertion  
socio-professionnelle (dont  
une en AT)

## **Conseil d'administration**

3 membres dont  
3 membres de bureau

## **Pôle formation numérique**

1 formateur informatique et  
multimédias  
1 animatrice PEF et AMP (en  
arrêt maladie)  
1 animatrice de permanence  
numérique (mise à disposition  
par la Métropole)



# B . Le contexte socio-économique

## le contexte des associations d'insertion en 2024



En 2024, les associations œuvrant dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) évoluent dans un environnement socio-économique complexe. Le marché du travail reste marqué par une dualisation croissante, avec d'un côté une reprise partielle de l'emploi, et de l'autre, une persistance du chômage de longue durée, touchant en particulier les publics les plus éloignés de l'emploi.

L'inflation, bien que ralentie par rapport aux pics de 2022-2023, continue de peser sur le pouvoir d'achat des ménages précaires, aggravant les inégalités sociales. Dans ce contexte, la demande d'accompagnement global et de parcours d'insertion individualisés est en hausse, sollicitant fortement les structures associatives.

Par ailleurs, les politiques publiques en faveur de l'ESS et de l'IAE se poursuivent, notamment à travers la consolidation du Pacte d'ambition pour l'IAE. Ce soutien institutionnel s'accompagne toutefois d'exigences accrues en matière de pilotage, d'évaluation de l'impact social et de professionnalisation des structures.

**Face à ces enjeux, les associations en insertion doivent faire preuve d'agilité, en diversifiant leurs partenariats (notamment avec les entreprises et les collectivités territoriales), en innovant dans leurs modèles économiques et en renforçant leurs compétences internes. Leur rôle demeure central pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des publics vulnérables, tout en contribuant à une économie plus solidaire et durable.**

## B . Le contexte socio-économique



### le contexte du secteur de l'insertion professionnelle

**Un marché de l'emploi en transformation rapide** : digitalisation, automatisation, transition écologique : ces évolutions bouleversent les métiers, créent de nouvelles compétences et rendent d'autres obsolètes. **Hausse de l'emploi non salarié**, de l'intérim et du travail précaire, rendant plus difficile l'accès à l'emploi stable pour les publics fragiles. **Les métiers dit "en tension"** (bâtiment, aide à la personne, transport,...) peinent à recruter malgré un vivier de candidats en difficulté, révélant un **décalage entre offre et demande**.

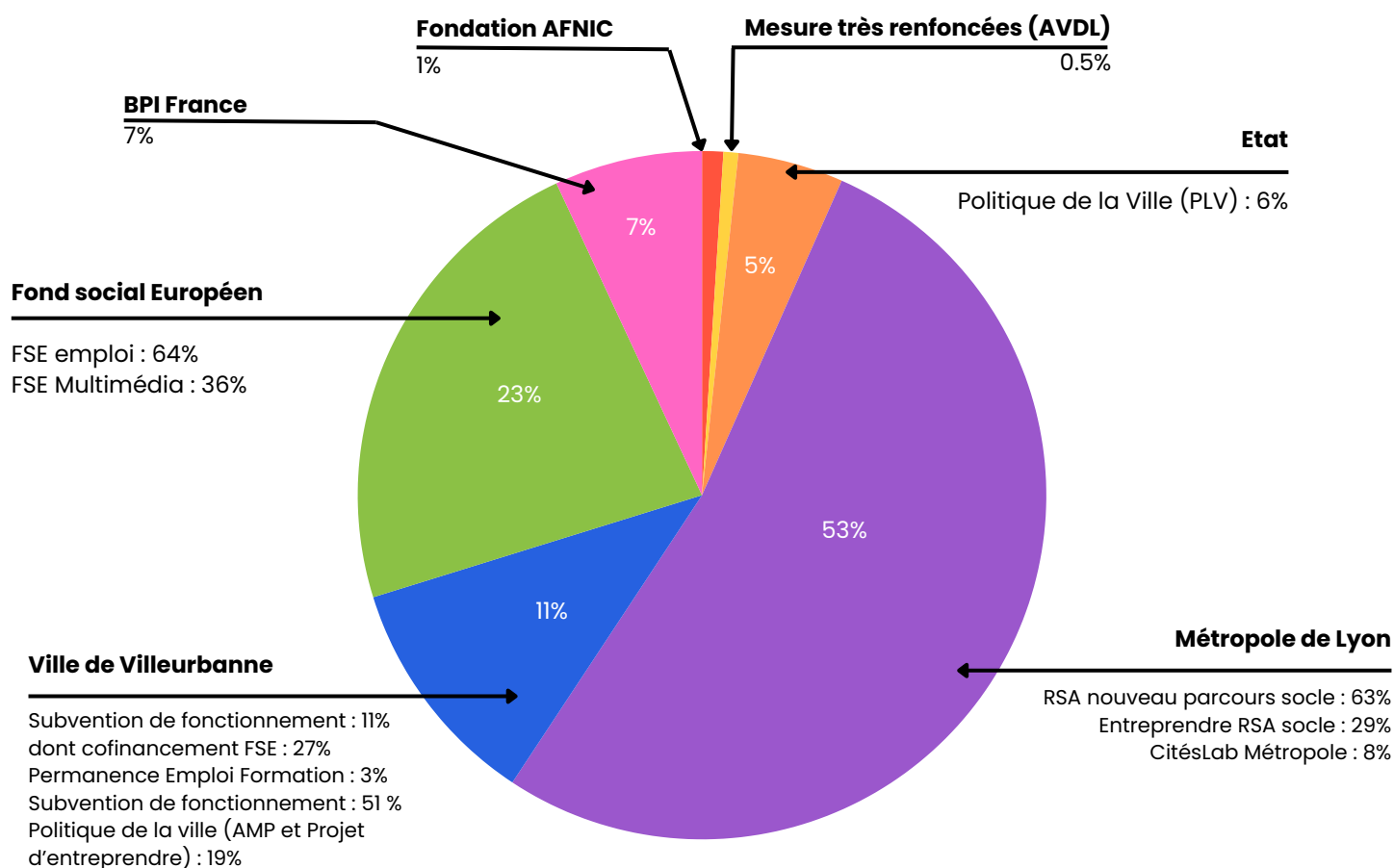


**Des publics toujours plus éloignés de l'emploi** : le public des structures d'insertion regroupe parfois des personnes confrontées à des freins multiples : illettrisme, rupture familiale, absence de logement stable, problèmes de santé, handicaps, discriminations, etc. Le cumul de ces freins impose **une approche globale**, au croisement du social, de l'orientation et la formation.

**Pression sur les financements publics** : les subventions sont de plus en plus conditionnées à des résultats chiffrés ; taux de sorties dynamiques, taux d'accès à l'emploi durable, suivi post-insertion. La réforme de France Travail et de la loi Plein Emploi, annoncent une transformation de l'accompagnement avec une logique de performance et de coordination accrue.

# C. La contribution de nos partenaires financiers

## dans le cadre des subventions d'exploitation



Les financements des dispositifs mis en œuvre proviennent principalement de 5 sources institutionnelles. Chaque financement est lié à des actions spécifiques. Les subventions sont annualisés et nécessitent un travail de coordination permanent avec les partenaires institutionnels, un suivi pédagogique, administratif, statistique, comptable est de gestion ininterrompus tout au long de l'année.

La plus-value majeure de ADL est de permettre de profiter d'accompagnements et/ ou de formation multiples dans un même lieu, une même continuité de suivi, ce qui garantit la cohérence du parcours.

## D . La problématique de l'accès aux droits

---



En 2023 et encore en 2024, les conditions d'accès aux droits sont une problématique majeure, compte tenu des difficultés à obtenir les contacts nécessaires avec les administrations et les acteurs sociaux, et la généralisation du tout numérique pour toutes démarches quelles qu'elles soient.

D'où l'importance et la place indéniable des associations comme ADL qui mettent en place des actions dont l'objectif est de lutter contre la fracture grandissante entre le tout numérique et les exclus du numérique.

Chaque personne bénéficie ainsi de plusieurs actions afin de se former et de s'approprier dans la durée les outils et techniques indispensables à l'acquisition de l'autonomie numérique.

**L'accès aux droits reste une problématique majeure et la certification « aidant-connect » de l'animatrice multimédia de ADL s'est avérée être un atout majeur pour répondre aux urgences.**

Les fiches d'enregistrement sont anonymes. ADL a un rôle de courroie de transmission auprès du réseau de vigilance et plus globalement auprès de la Défenseuse des Droits. Cet accompagnement, sur lequel l'ensemble de l'équipe ADL est fortement sensibilisé, nécessite un soutien permanent de la part des membres du CA et de la direction, les conseillers emploi et création et formateur multimédia pouvant difficilement être seuls face à des situations complexes. D'où la nécessité de temps collectifs d'échanges, de partage d'expériences et de travail réguliers entre soi.

Une CISP et notre Secrétaire sociale/Chargée d'accueil sont correspondantes du réseau de vigilance et présentes aux réunions du réseau. Deux CIP ont désormais pris le relais.

Chaque salarié.e, direction et membres du CA est systématiquement formé.e à la LCD.

En interne, l'action transversale de LCD repose sur des réunions mensuelles qui permettent de :

- ✓ Partager, échanger, aborder collectivement chaque situation, permettant ainsi de faire les remontées « pertinentes » au réseau de vigilance
- ✓ Rechercher et travailler collectivement des solutions et dès que de besoin avec l'appui de la chargée de mission LCD de la ville de Villeurbanne
- ✓ Travailler sur les représentations respectives des professionnel.les, exprimer ce en quoi la LCD peut résonner et faire sens pour chacun.e., et être en capacité d'apporter informations et conseils ciblés pour un accès effectif aux droits à la non-discrimination.
- ✓ Le travail sur les fiches d'enregistrement est ensuite partagé au sein du réseau de vigilance de Villeurbanne, dont le soutien est essentiel pour assurer la conformité et la cohésion de toutes démarches entreprises sur le territoire, par les structures signataires de la charte.

## La question de la discrimination

Le public que nous accompagnons est confronté à de multiples risques de discrimination, qui pour les plus courantes, sont du fait de l'origine ethnique, le genre, l'âge, la religion, et économique. Ces discriminations repérées, avérées ou pas, relèvent du secteur privé ou administratif, voire institutionnelles pour certaines. Toute situation de discrimination supposée ou avérée est un obstacle majeur au retour à l'emploi. A ce titre, la Lutte Contre les Discriminations est pleinement intégrée dans le processus de professionnalisation de chacun.e et s'appuie sur un travail collectif et régulier au sein d'ADL.

À ce titre l'engagement historique de ADL, précurseur dans la démarche de la LCD, notamment dans le champ de la création d'entreprise, consolide une démarche globale et intégrée, qui fait sens auprès du public accompagné et l'ensemble de l'équipe.

Tout au long des entretiens, les salarié.es sont à l'écoute de situations potentiellement discriminantes et informent les personnes sur la législation et leurs droits, présentent les actions pouvant être mises en place dans le cadre de la permanence juridique et du dispositif interne à ADL. Le lien est également assuré avec la permanence juridique animée par une avocate experte dans le domaine de la LCD. La permanence juridique est portée par l'association REAJI.

## Quelques pistes d'évolution

L'association poursuivra en 2024 les ateliers collectifs et coopératifs car un des enjeux est de ne pas s'enfermer dans le traitement de situation individuelle et la résolution individuelle du problème qui ne permet pas suffisamment d'appréhender les situations de discriminations complexes et systémiques.

De plus cette échelle individuelle bien que nécessaire est insuffisante pour engager des actions de transformation plus systémiques.

Le développement de partenariats locaux serait précieux pour donner une dimension plus collective aux actions. Pour ce faire l'enjeu de la maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations proposées dans le mandat est crucial tant pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau que pour lever des freins liés aux réorientations d'une structure associative vers une autre structure.

Cette mobilisation collective du droit pourra aussi amener l'association à se rapprocher de structures socio-éducatives et d'animations tel que les centres sociaux avec lesquelles l'association est pu en lien.

Le développement du réseau des acteurs de la mobilisation du droit de la non-discrimination (avocat-e-s et assistant-e-s socio-juridiques) démarré fin d'année et qui se poursuivra en 2024 favorise les réorientations, les prises en charges de situations individuelles mais surtout les conditions d'éventuels contentieux stratégiques et actions de groupe à visée plus collectives et plus transformatives. La coopération avec les avocat-e-s ne se limite pas aux accompagnements mais à la co-construction stratégique d'actions et de stratégies de mobilisation du droit.

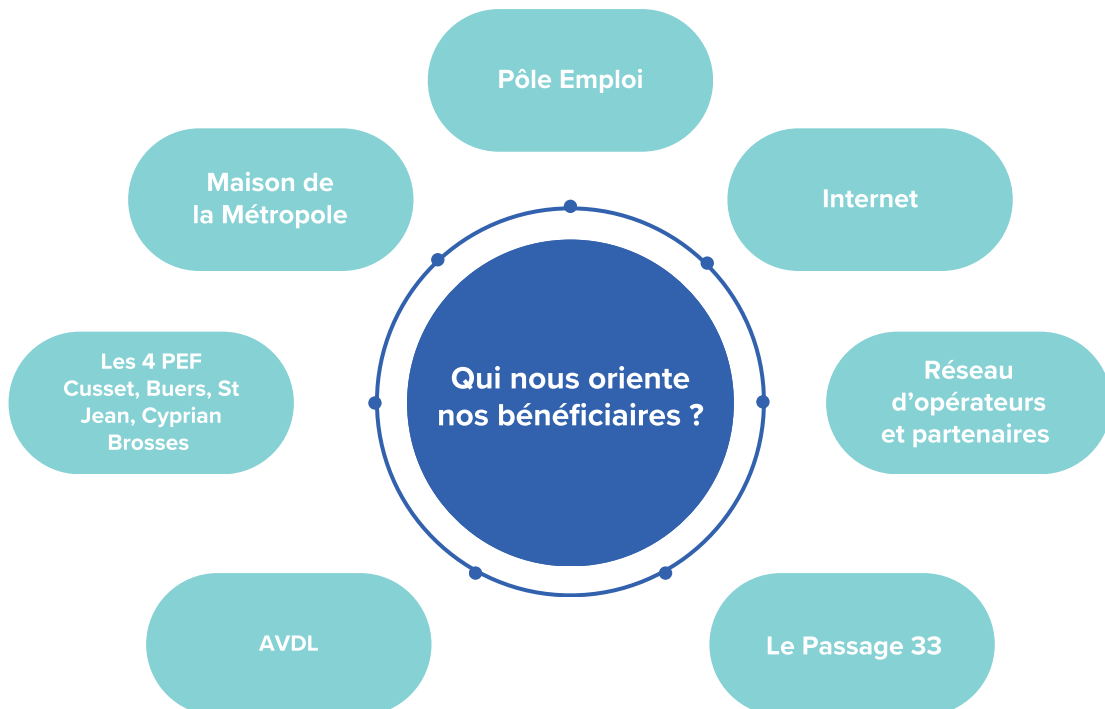
Le volet « pédagogie engagée » du droit devra être pensé et structuré pour favoriser la culture des droits et réduire ainsi les inégalités dans la mobilisation du droit. Ce volet pourra être travaillé en partenariat avec le Défenseur des droits qui a une mission de promotion de l'égalité en sus du partenariat déjà existant sur les permanences juridiques.

## Financement

Association REAJI et Ville de Villeurbanne

# E. Dispositif de soutien aux demandeurs d'emploi

## les chiffres de l'accompagnement emploi 2024



## Points forts du dispositif

Mise en place du nouveau référentiel rapide. L'équipe emploi a expliqué la fréquence des rendez-vous individuels et les ateliers collectifs « obligatoires ». Les CIP ont proposé 45 ateliers sur des thématiques variées (accès aux droits/culture/TRE/rapport à autrui et à soi). Sur les 43 ateliers effectifs, le taux de participation est encourageant : 57% sur 307 participants inscrits.

Le taux de présence aux rendez-vous est de : 73% sur 1897 entretiens physiques proposés. Le réseau de partenaires a été mobilisé. Une sortie a également été proposée en soirée et les participants étaient présents.

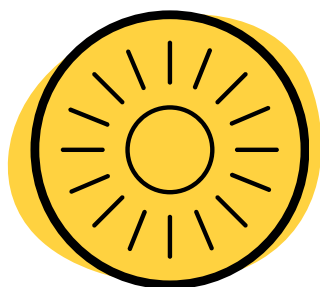
- Prise en compte de la demande du public après recueil des fiches « enquête de satisfaction » qui valorise le pouvoir d'agir
- Collaboration avec partenaires pour la mise en place des ateliers (emploi/culture/santé/accès aux droits)
- Régularité dans les rendez-vous afin d'apporter des appuis personnalisés et de qualité notamment pour le public très fragilisé et éloigné de l'emploi.

### Défis rencontrés :

**La salle dédiée aux ateliers collectifs** n'a pas toujours été disponible. Une convention a été signée avec Weavers pour bénéficier d'une salle adéquate et travailler également la mobilité des bénéficiaires.

La communication autour des ateliers a été faite en interne avec un résultat professionnel (utilisation de logiciels spécifiques grâce à la secrétaire qui a une formation de graphisme).

Difficultés à mobiliser certaines personnes sur les ateliers collectifs car perte de rythme au quotidien et problème de socialisation d'où un temps d'adaptation avant le positionnement pour des activités en groupe.



### Une mise en pratique du nouveau référentiel réussie par l'équipe.

L'équipe s'est enrichie sur les pratiques professionnelles, la mutualisation de ressources et les compétences de chaque CIP, ce qui a permis une harmonie pour répondre au mieux aux exigences du référentiel et au public accueilli.



## Témoignages

### 1-Mme K

Madame K n'a jamais exercé d'activité professionnelle en France et a travaillé dans la petite enfance à l'étranger mais sans diplôme.

Très dynamique et volontaire dans sa recherche d'emploi et formation elle occupe à ce jour un poste dans la petite enfance (restauration et entretien des locaux au sein d'une école). Elle a suivi une formation en restauration collective (HACCP + gestes techniques) durant son contrat aidé pendant 9 mois qui s'est suivi d'un CDD de plus de 6 mois.

Elle a participé à des ateliers numériques (à ADL) afin d'être autonome dans ses démarches et recherche d'emploi.

A l'issue de son suivi qui s'est terminé en avril 2024 madame est toujours à l'emploi et avec une situation stabilisée sur le plan socio-professionnel.

### 2-Mme B

Mme B a s'est formée et a exercé le métier de couturière dans son pays d'origine.

En début d'accompagnement (décembre 2022) madame s'est heurtée à la recherche d'emploi car des freins linguistiques et situation administrative non stabilisée (titre de séjour à renouveler avec délais très longs). Elle a également été confrontée à des difficultés de logement (chambre en foyer avec son conjoint).

Elle s'est énormément investie sur les étapes proposées tout au long de son parcours et est aujourd'hui sur un poste de couturière depuis le mars 2024 jusqu'en juillet 2025.

Madame a participé aux ateliers numériques à ADL ce qui a facilité ses démarches administratives et recherche d'emploi. Une formation à temps plein et des ateliers linguistiques lui ont permis d'obtenir le DELF B1 en décembre 2024 (niveau de départ A1). Elle a obtenu un logement et a déménagé en juillet 2024 dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Un partenariat tout au long du parcours autour de la formation, social et emploi a permis à madame d'évoluer sur un emploi, la stabilité sociale et autonomie dans ses démarches.

## Financements

Accompagnement dans le cadre du dispositif IER : **Métropole de Lyon & Fonds Social Européen.**

Accompagnement dans le cadre du RSA-IED : **Métropole de Lyon.**

Accompagnement « Hors dispositif », PLV : **Etat CGET et Ville de Villeurbanne.**

Accompagnement dans le cadre du dispositif MTR : **AVDL est porteuse de l'action financée par la Métropole de Lyon.**

## L'accompagnement à l'emploi s'appuie sur :



Un suivi individuel et individualisé dans la durée,



Des temps collectifs organisés tout au long de l'année,



La mutualisation des compétences et des énergies.

## F. Dispositif d'accompagnement aux créateur.trice.s d'entreprise et chef.fe.s. d'entreprise

Depuis de nombreuses années, ADL intervient dans le champ de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise, en ante et/ou post création.

Décliné selon différents types de prestations, l'accompagnement permet ainsi de répondre de façon spécifique aux attentes de porteur.euse.s de projets de création ou reprise d'entreprise, ou de chef.fe.s. d'entreprise, quel que soit le niveau d'avancement de leurs démarches.

L'ensemble de ces actions se fait sous la bannière de la marque LYVE.



### **Les objectifs communs à la démarche d'accompagnement à la création d'entreprise :**

- Faire des propositions différenciées aux créateur.trice.s ou chef.fe.s. d'entreprises, en tenant compte de leurs besoins et du niveau d'avancement de leur projet,
- Rendre les personnes actrices et autonomes dans la conduite de leur projet ou entreprise,
- Renforcer le potentiel de réussite des entreprises sur le territoire par une offre de services adaptée,
- Rendre plus lisibles les dispositifs et aides à la création,
- Faciliter l'accès aux outils d'information.

La labellisation CitésLab engage ADL dans une véritable dynamique territoriale et partenariale, essentiellement auprès des professionnels localisés dans les QPV de Villeurbanne, les réseaux Villeurbannais, dont France Travail, le Passage 33, le chargé de l'ESS de Villeurbanne.

L'action bénéficie d'une combinaison financière associant les financements de la Métropole de Lyon, BPI France, l'État et la ville de Villeurbanne dans le cadre de la Politique de la Ville.

L'association est soutenue et aidée par la ville de Villeurbanne dans cette démarche, via des appuis opérationnels de communication, de mise en lien et de mise à disposition de moyens. Toujours sur le champ de la création d'entreprise, ADL assure des permanences dans les locaux de l'ADIE.

Une véritable synergie entre les deux professionnelles de la création d'entreprise qui animent toutes les semaines les ateliers thématiques et s'assurent de la bonne coordination des 2 actions afin d'optimiser l'accueil et l'accompagnement des porteur.se.s de projet et chef.fe.s. d'entreprise.



L'année 2024 a été marquée par le **renouvellement de l'équipe de conseillers CREA chez ADL à Villeurbanne** : Sandrie Pinçon en mars 2024, Malacou Lefèvre pour CitésLab en Avril 2024 et Anne-France Deryckère en mai 2024. L'objectif 2024 a été de reconstruire le Pôle Entreprises qui n'existait plus.

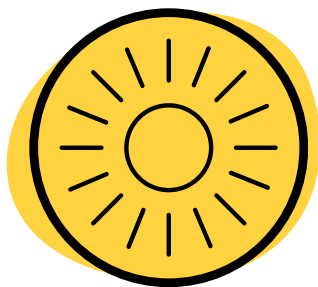
**De nombreuses initiatives** visant à accompagner les entrepreneurs dans le développement de leurs activités se sont mises en place entre juin et décembre 2024. Il faut noter notamment l'obligation de restructurer totalement les contenus des ateliers collectifs et atelier écritures Business Plan.

Nous avons également sollicité **certains réseaux et structures pour intervenir dans ces ateliers** et accompagner les entrepreneurs qui sortent du RSA après ADL. Un catalogue qui décrit ces structures est en cours de rédaction.

D'autres actions ont visé à vérifier par des **diagnostics les adéquations homme ou femme/projet afin d'orienter les personnes vers le pôle social et/ou l'emploi si nécessaire.**

## Points forts du dispositif

- **Connaissances approfondies** de l'entrepreneuriat et du monde de l'entreprise. (Malacou, Sandrie et Anne-France eux-mêmes entrepreneurs)
- **Accès facilité** au financement (subventions, prêt d'honneur, investisseurs.)
- **Formation et ateliers pratiques** adaptés aux besoins des entrepreneur(es)
- **Mise en réseau** avec des partenaires stratégiques.
- **Suivi régulier** et coaching individualisé avec les ateliers écritures projet et prévisionnel financier.
- **Diagnostic en amont** pour vérifier la pertinence de l'accompagnement CREA
- **Compte-rendu exhaustif** à chaque rendez-vous afin d'évaluer les réalisations du mois précédent et avancer sur le plan d'action.
- **Réorientation justifiée** s'appuyant sur des faits objectifs et explications aux porteurs(es) en amont.
- **Mise en place d'une Newsletter mensuelle.**



### Défis rencontrés :

- **Concernant les Conseillers Créa** : absence de process mis à jour pour les nouveaux arrivants.
- **Concernant les entrepreneurs(es)** : Difficultés d'accès aux financements pour certains profils d'entrepreneurs
- **Besoin d'un accompagnement plus long** et en dehors du RSA pour les projets innovants
- **Manque d'informations pour les porteurs ante-crédation** : il faut créer lorsque toutes les connaissances liées à l'entrepreneuriat sont maîtrisées et non sur un coup de tête.
- **Adéquation homme/femme projet** et remise en question de certains profils.

### Propositions d'améliorations :

- **Renforcement** des dispositifs de financement pour les jeunes entreprises
- **Développement** d'un programme de mentorat post-accompagnement
- **Mise en place d'un réseau alumni** pour favoriser les échanges et le soutien entre entrepreneurs (déjà commencé lors des cafés rencontres et de la Newsletter)
- **Adapter les formations et ateliers** aux besoins spécifiques des entrepreneur.e.s

## Perspectives 2025

- **Adapter** le nombre d'entrepreneur(es) accompagné(es) pour favoriser la qualité de l'accompagnement.
- **Mettre en place un programme d'accompagnement sur-mesure** pour les gens du voyage (particularité de Villeurbaine avec la présence de l'ARTAG) et les commerçants : ateliers en visio-conférences ou webinaires ou e-learning.
- **Consolider les relations avec les partenaires de ADL** : les autres structures CREA de la Métropole, les institutions financières, les investisseurs et les experts du monde de l'entreprise.
- **Intégrer davantage d'outils numériques pour un suivi optimisé.**
- Une grande partie (70% environ) des porteurs(es) de projet et entrepreneur(es) sont motivé(es) pour réussir. Ils(elles) manquent souvent d'informations et sont très intéressé(es) par l'accompagnement ADL. 20% ont besoin peut-être d'un déclic et 10% devront être réorientés. Une année complète nous sera nécessaires pour obtenir des chiffres plus précis et des résultats plus probants. Les deux mots d'ordre, en 2025 pour le pôle CREA de ADL, sont : **PROSPECTION et SUIVI DE LA TRESORERIE.**



## Témoignages

**1 Mme C.B travaille dans le bien-être en EURL** et anime 20 personnes ;elle est accompagnée par ADL depuis Juin 2024. Elle a créé l'ensemble de sa communication ainsi que son site Internet ; nous avons travaillé sa cible, son étude de marché, son positionnement, son business plan et son prévisionnel ainsi que les réseaux de dirigeants. Mme dépend encore du RSA mais le prévisionnel et le réalisé indique qu'elle pourra vivre de son activité à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2025. Elle a obtenu certains contrats en EPHAD, anime des conférences à la CPME et détient désormais plusieurs partenariats.

**2 Mr A.A est accompagné par ADL depuis novembre 2024.** Suite à un diagnostic en amont de l'accompagnement CREA, nous avons identifié qu'il ne souhaitait pas poursuivre son activité en micro-entreprise. Il est maintenant accompagné par une CIP et se forme pour un emploi salarié.

**3 Mme A.R.F, avait été orientée vers la section Emploi de ADL qui l'a redirigée vers le Pôle Créa.** Etant aidante familiale, elle avait du mal à trouver du temps pour développer son activité. Nous l'avons accompagnée pour finaliser un dossier qui a lui permis de bénéficier d'une auxiliaire de vie pour sa maman. Elle vit désormais de son activité et ne dépend plus du RSA.

**4 Mr A.L a créé une EURL dans le domaine «Commerce de gros » en 2023.** Il est accompagné par ADL depuis Juin 2024. Il travaille beaucoup et ne parvient pas à se rémunérer correctement. Il bénéficie désormais, grâce à un accompagnement en gestion par un de nos partenaires l'ADIE, d'une formation gestion qui lui permet de comprendre et mieux gérer sa trésorerie sans dépendre totalement de son expert comptable.

## Financements

Etat (CGET), Ville de Villeurbanne et Métropole

## G. Dispositif de formations bureautiques et Internet (Lutte contre la fracture numérique)

La lutte contre la fracture numérique reste un des axes majeurs de ADL, car comment imaginer une insertion économique, sans l'autonomie numérique. Au fil des années, l'autonomie numérique, incontournable et en croissance constante, est devenue la clé d'une insertion par l'emploi et l'accès aux droits.

Les publics précarisés sont les principales victimes de cette évolution et c'est à ce titre que ADL met en place, depuis des années, une diversité d'actions complémentaires au profit des villeurbannais.es très éloigné.e.s des outils et techniques du numérique. Nous rappelons que, l'action de formation numérique s'est progressivement ouverte au public de la Métropole de Lyon, même si le public villeurbannais reste prioritaire.

### **Chaque action mise en place répond à des besoins spécifiques, d'où des actions :**

- Spécifiques : pour répondre à des besoins particuliers et ciblés,
- Graduelles : pour assurer l'évolution des acquis jusqu'à atteindre l'autonomie suffisante au regard des besoins identifiés.



### **Aussi, chaque participant-e accueilli-e au sein de ce dispositif bénéficie :**

- d'un formateur et d'une animatrice dédié.e.s à un groupe de 5 personnes maximum,
- d'un diagnostic systématique de la réalité des besoins numériques,
- d'un apprentissage sur un ordinateur individuel, ou un outil personnel,
- d'un programme pédagogique individualisé, personnalisé, modulable.

La pédagogie proposée (pédagogie participative - pédagogie de la réussite), favorise la valorisation

# Action 1 : Favoriser et renforcer l'inclusion numérique pour optimiser l'employabilité

## Objectifs

L'atelier est destiné à la formation bureautique et Internet pour la recherche d'emploi et concerne des publics en insertion professionnelle, à tous les stades de leurs parcours, dans le cadre principalement de l'appel à projet du FSE et du dispositif RSA géré par la Métropole de Lyon. Il est ouvert au public de l'ensemble de la Métropole de Lyon, IER, RSA, demandeurs d'emploi.

## Les objectifs sont de contribuer à :

- La levée des freins à l'utilisation des TIC grâce à un accompagnement dédié,
- L'acquisition de l'autonomie des personnes en insertion en matière d'usages numériques,
- L'appropriation durable de l'usage et des potentialités des outils numériques et leur optimisation.

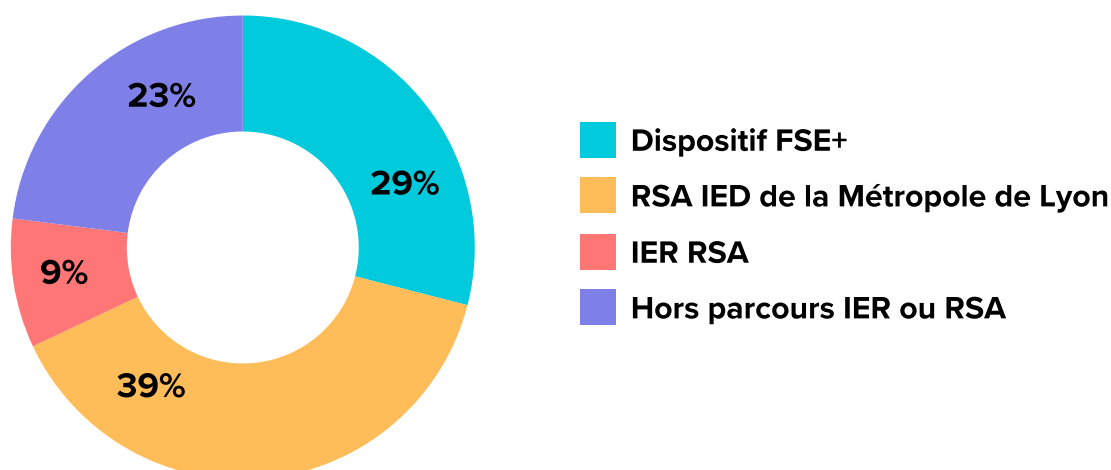
Cette action fonctionne sous forme d'ateliers semi-collectifs en continue sur la semaine et permet un apprentissage personnalisé, modulable, adapté aux besoins de chaque personne, à sa capacité d'appropriation et d'autonomie.

Pour un objectif de **90 participant.e.s**, la finalité est de répondre à des niveaux de demandes diverses tels que :

- L'utilisation et la navigation sur Internet et ses outils dérivés, de l'initiation au perfectionnement,
- La Bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Access, Libre Office) de l'initiation au perfectionnement.

## Réalisation de l'action "Inclusion Numérique" en 2024

93 personnes ont participé à l'atelier, (99 en 2023) pour un objectif à 90 dont :



## Action 2 : La Permanence Emploi Formation

### Objectifs

La permanence emploi formation (PEF) s'adresse à tout.e.s villeurbannai-se-s en recherche d'emploi, avec pour objectifs de :

- Permettre l'apport d'informations et de méthodes,
- L'aide rédactionnelle, (CV, lettres de motivation, ...)
- L'accès aux sites emploi sur Internet, pour effectuer des recherches d'emploi,
- L'accès aux droits via les sites administratifs et / ou institutionnels.
- Une animatrice formatrice multimédia vient en appui des personnes tout au long de la durée de la PEF

Objectif quantitatif : 70 personnes

### Réalisation de l'action "Inclusion Numérique" en 2024

Ces temps collectifs répondent tout particulièrement à des besoins ponctuels de soutien de personnes peu ou pas autonomes dans leurs démarches et particulièrement isolées. Un diagnostic posé dès le départ permet la prise de conscience de la réalité des besoins à courts et moyens termes.

L'organisation se fait sur prise de rendez-vous afin d'espacer le nombre de présent.es pour chaque séance, à raison de **5 personnes maximum par séance**.

Les séances de la PEF sont ouvertes soit en complémentarité des accompagnements individuels en cours au sein de la structure, soit indépendamment de tout accompagnement pour tout.e. habitant.e. de Villeurbanne ayant intégré ou pas un dispositif spécifique :

- La PEF n'a pas pu être réalisée en 2024 suite à un arrêt maladie de longue durée mais une mise à disposition d'une conseillère numérique par la Métropole chaque vendredi matin à permis de recevoir 108 personnes, chiffre marqué par une nette majorité de femmes.

### Financements

Etat (CGET) et Ville de Villeurbanne

## Action 3 : Ateliers de Mise en Pr@tique (AMP)

### Objectifs

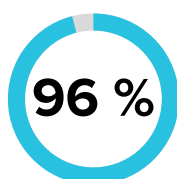
En lien avec la recherche d'emploi de chaque participant-e, l'Atelier de Mise en Pr@Tic a pour objectif de développer l'autonomie de la personne en rapport avec ses connaissances numériques et informatiques préalables si elle en a, grâce à une pratique de l'outil dans la durée.

Il s'agit de l'amener à « faire par elle-même » et à s'approprier la pratique durablement. Ainsi chacun.e intègre par la pratique et par « degré » une autonomie qu'il/elle puisse considérer comme satisfaisante, qui réponde à ses besoins, et qui soit en cohérence avec l'évolution des sites dédiés tant à l'emploi, notamment celui de Pôle emploi avec le Profil de compétences, à la formation, qu'aux sites administratifs dématérialisés. Cet atelier a donc été pensé comme un « maillon » intégré dans un processus d'apprentissage indispensable à l'acquisition de l'autonomie numérique.

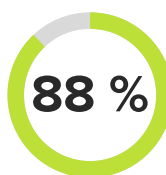
Objectif : atteindre au moins 65 participant-e-s qui bénéficient, chacun.e, d'un crédit de 30 heures d'accompagnement maximum chacun.e.

### Réalisation de l'AMP en 2024 : à développer de nouveau en 2025

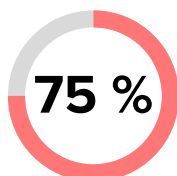
En 2023, l'objectif était d'évaluer davantage de critères pour mesurer les niveaux d'autonomie atteints soit :



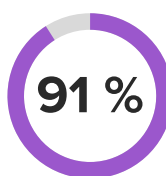
Savoir compléter son profil de compétences dans son espace personnel (70% en 2022)



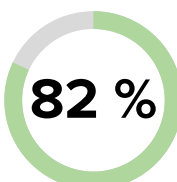
Création de compte personnel et/ou accéder aux sites administratifs et y télécharger des documents



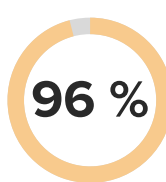
Utilisation des fonctions bureautiques de base (58% en 2022)



Postuler à des offres d'emploi en ligne (68% en 2022)



Création et mise en page de CV



Prise en main des fonction de base de la boîte mail (64% en 2022)

## Action 4 : AFNIC ECOlogiciels votre alternative

### **Objectifs**

L'action AFNIC a été mise en place pour une période allant de septembre 2023 à fin août 2024.

L'objectif prioritaire est de rendre accessible aux demandeurs d'emploi et personnes en grande précarité villeurbannais une formation sur le logiciel Libre Office afin de faire face aux besoins immédiats de ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder au logiciel payant pack pour enfin atteindre l'autonomie indispensable, en bureautique.

**Compte tenu de l'absence pour maladie de l'animatrice, l'action n'a pu se mettre en place malgré le nombre d'inscrits dès le mois de septembre, soit 15 personnes. L'action est en train de se relancer dès ce mois de septembre 2025.**

### **Financements**

Fondation AFNIC

## H. Conclusion et perspectives pour ADL

Comme le mentionne le rapport moral de Mme Fraboni, j'ai pris mes fonctions en Juin 2025 et il m'est impossible de commenter l'année 2024 autrement qu'en tant que conseillère en création et développement des entreprises. Le contexte de l'année 2024 a été difficile mais de belles perspectives s'annoncent pour ADL.

L'équipe a tenu le coup en 2024 avec un professionnalisme à toute épreuve et poursuit ses actions dans les nouveaux locaux avec de belles initiatives. Voici donc les objectifs pour 2025 et 2026 pour ADL



### STABILITE FINANCIERE

### DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI ET ENTREPRISE

### RENFORCEMENT DES ÉQUIPES

### COMMUNICATION

- **Optimisation des dépenses :** suivi mensuel et plan d'action; renforcement de la trésorerie
- **Fidélisation des financeurs :** reporting financier, communication sur les résultats obtenus, répondre à des appels à projets supplémentaires
- **Gestion financière à développer** avec des indicateurs clés.
- **Renforcer le nombre de conseillers** avec un appui technique et opérationnel en plus de l'accompagnement personnalisé ; créer un réseau de mentors et experts
- **Accès aux financements pour les entrepreneurs :** renforcer les partenariats historique mais aussi les banques et les plateformes de crowdfunding. Organiser des rencontres avec les financeurs
- **Mise en réseau et création de communauté :** créer un réseau d'anciens entrepreneurs accompagné, groupes de travail, réseautage. Travailler avec les autres structures CREA
- **Suivi post-crétion et évaluation :** suivre les projets sur 1 à 3 ans après la création et mettre en place des outils de pérennité des entreprises
- **Recrutements urgents :** 1 CISP
- **Développement des compétences :** organiser des temps d'échanges de pratiques et de co-développement. Favoriser la montée en compétences transversales
- **Renforcement de la cohésion et de la motivation :** réunions d'équipe régulières avec un espace de parole libre. Organisation de temps conviviaux ; valorisation des réussites individuelles et collectives
- **Augmenter le taux de sorties positives**
- **DUERP à formaliser**
- **Amélioration de la communication interne** et externe : mise en avant des réussites de l'équipe
- **Renforcement de la communication** avec les partenaires et les financeurs
- **Structuration de la communication interne**
- **Visibilité** locale et ancrage territorial
- **Professionaliser** la communication
- **Création d'événements à poursuivre**

# I. L'équipe d'ADL en 2024

---



## L'équipe salarié.e.s opérationnelle

Khandary CHHIN

Grégory DEHU

Anne France DERYCKERE

Anne-Flore FREYDIÈRE-DRUT

Orlane JACQUES

Nassera KEBAILI

Hassina LAKHAL-ZENNADI

Malacou LEFEBVRE

Maria MENDES DE PINA

Sandrie PINCON

Katia THERES

## Le bureau du conseil d'administration

Anne FRABONI : Présidente

François MEYNARD : Trésorier

Geneviève GIBERT : Secrétaire

# J. Synthèse du bilan financier

Association ASS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Projet Comptes annuels  
2024

## Actif du bilan

	2024	2023	Évolution
Immobilisations	149 609 €	11 297 €	
Créances usagers	4 628 €	338 €	
Autres créances	228 889 €	347 970 €	-34,2%
Trésorerie	215 641 €	161 071 €	+33,9%
<b>Total de l'actif</b>	<b>598 767 €</b>	<b>520 676 €</b>	<b>+15%</b>

le Bus commandé a été réceptionné à distance par l'association car immatriculé à son nom -> comptabilisation à l'actif de cette acquisition. Ce Bus est cédé en 2025.  
Parmi les autres créances :  
- solde BPI Bus de 73 304 € qui sera pas encaissé en l'absence d'activité  
- solde Métropole 2023 de 38 543 €

Association ASS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Projet Comptes annuels  
2024

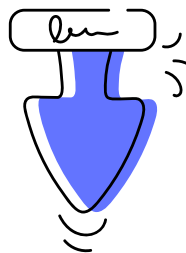
## Passif du bilan

	2024	2023	Évolution
Fonds propres	237 231 €	179 587 €	+32,1%
Provisions, Fonds dédiés	136 000 €	136 000 €	0%
Dettes fournisseurs	18 512 €	38 270 €	-51,6%
Autres dettes	207 024 €	166 820 €	+24,1%
<b>Total du passif</b>	<b>598 767 €</b>	<b>520 677 €</b>	<b>+15%</b>

Les autres dettes sont constituées de produits constatés d'avance à hauteur de 110 747 € (109 991 en 2023). Cela concerne l'activité Bus à hauteur de 97 800 €. Ces produits constatés en 2024 seront consommés sur les exercices prochains à l'exception du financement de l'activité Bus.  
L'augmentation des fonds propres est liée à la réalisation du résultat.  
Nous attirons votre attention sur le litige social actuellement en cours. Ce dernier est provisionné à hauteur de 9 000 €. A ce jour, nous ne disposons pas de données nous permettant d'apprécier le risque financier pour l'association.  
Par ailleurs, nous rappelons l'existence d'un provision pour renouvellement d'immobilisations qui sera dénouée en 2025 suite au déménagement.

## Compte de résultat

	2024	2023	Évolution
Ressources associatives	511 616 €	423 893 €	+20,7%
Chiffre d'affaires	4 290 €	3 430 €	+25,1%
Transferts de charges	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	4 400 €	6 122 €	- 28,1%
Autres produits d'exploitation	3 753 €	1 010 €	+271,6%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>524 059 €</b>	<b>434 455 €</b>	<b>+20,6%</b>
Achats consommés	0 €	0 €	
Autres achats et charges externes	80 931 €	71 773 €	+12,8%
Aides financières	0 €	0 €	
Impôts et taxes	1 528 €	1 520 €	+0,5%
Charges de personnel	376 282 €	333 883 €	+12,7%
Report en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	8 463 €	5 981 €	+41,5%
Dotations aux provisions	0 €	4 400 €	
Autres charges d'exploitation	790 €	58 €	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>467 994 €</b>	<b>417 614 €</b>	<b>+12,1%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>56 065 €</b>	<b>16 841 €</b>	<b>+232,9%</b>
Résultat financier	1 580 €	1 497 €	+5,5%
Résultat courant	57 645 €	18 338 €	+214,4%
Résultat exceptionnel	0 €	-6 017 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>57 645 €</b>	<b>12 321 €</b>	<b>+367,9%</b>



[www.asso-adl.org](http://www.asso-adl.org)